

La Charte des Volontaires

Le volontaire (ou bénévole) s'engage librement au profit d'autrui dans diverses activités non rémunérées au sein de l'ASBL AMARRAGE, dans le respect des règles, valeurs et objectifs de l'Association.

L'Amarrage veille en retour au confort et au développement du volontaire en lui confiant une activité de qualité correspondant à ses objectifs et compétences.

L'Amarrage accueille chaque année une centaine de jeunes en situation socio-familiale difficile et les aide à (re)créer des liens avec leur environnement.

C'est à cette finalité que travaille une équipe multidisciplinaire de professionnels.

Le volontaire intervient en appui complémentaire de cette équipe avec qui il collabore dans l'intérêt des jeunes accueillis et ce principalement dans toutes les activités favorisant le soutien scolaire des jeunes.

Son action s'exerce dans le respect du projet pédagogique et du code de déontologie.

L'attitude de tous les adultes veille à être bienveillante à l'égard de chacun.

Dans la mesure du possible, le volontaire inscrit son action dans la durée.

Divers moyens sont mis en place par l'Amarrage :

- Appel et recrutement :

Une information précise permettra au candidat de maîtriser au mieux son éventuel engagement dans l'Association.

Une prise de contact personnalisée avec le(s) coordinateur(s) complètera l'information et permettra de proposer l'activité adéquate.

- Accompagnement :

Durant toute la durée de son engagement, le volontaire sera en lien avec un référent désigné par l'Amarrage pour mener à bien sa mission au sein de l'Association. Ce référent sera à l'écoute du volontaire et fera le point avec lui, afin d'évaluer avec bienveillance et de soutenir son affectation et son action.

Le référent sera attentif à ce que le volontaire exerce son activité en toute sécurité et respect de ses limites. Il n'hésitera pas à le valoriser, ni à le remercier.

De son côté, le volontaire s'engage à :

- Prendre connaissance des informations reprises dans la boîte à outils.
- Accepter les finalités, valeurs et consignes en vigueur à l'Amarrage.
- Utiliser les moyens proposés par le référent et le coordinateur en vue de l'accompagner et de l'aider à remplir sa mission, en lien avec l'équipe et les jeunes.
- Exercer la mission qui lui est confiée de manière responsable.
- Participer aux entretiens d'accompagnement, réunions... auxquels il est invité par le référent et/ou le coordinateur de l'équipe des volontaires.

J'ai reçu la présente Charte des volontaires. Elle m'a été lue et commentée par un représentant de l'Amarrage à qui j'ai pu poser toutes les questions souhaitées. J'y adhère.

Céroux-Mousty, le

Signature du Volontaire